

4TPMA (mécatronique automobile)	Choix d'un cours de langue <u>obligatoire</u> * : Allemand Français
4TPMG (mécanique générale)	Choix d'un cours de langue <u>obligatoire</u> * : Allemand Français

*afin d'augmenter les chances de réussite, veuillez choisir la langue la plus forte.

Données de l'élève (tous les champs doivent obligatoirement être remplis)

Nom :		Lieu de naissance :	
Prénom :		Matricule nat. :	
Adresse :		Nationalité :	
L-	Localité :	Tél. portable	
Sexe :	Féminin Masculin		

Dernière classe fréquentée :		au lycée :	
iPad du lycée d'origine :	oui non	N° de série de l'iPad :	
1 ^{ère} langue parlée à la maison :			

L'élève a un frère/une sœur au LBV : oui non Frères et sœurs : l'élève est le (rang) ____ de ____ enfants

Aménagements raisonnables : oui non Remarque : _____

Concerne uniquement l'élève majeur (n'habitant plus chez ses parents)

je suis affilié(e) auprès de la CCSS (centre commun de la sécurité sociale)
je ne suis pas affilié(e) auprès de la CCSS

Représentant 1 de l'élève : mère père tuteur tutrice

Nom :			
Prénom :			
Tél. port.:	Tél. privé :	Tél. prof. :	
E-mail :	Profession :		

Veuillez indiquer l'adresse si elle diffère de celle de l'enfant :

Adresse :		L-	
-----------	--	----	--

Représentant 2 de l'élève : mère père tuteur tutrice

Nom :			
Prénom :			
Tél. port.:	Tél. privé :	Tél. prof. :	
E-mail :	Profession :		

Veuillez indiquer l'adresse si elle diffère de celle de l'enfant :

Adresse :		L-	
-----------	--	----	--

Date

Signature de l'élève

Signature du représentant légal

Pièces à produire:

- le formulaire d'inscription dûment rempli
- les bulletins de l'année scolaire fréquentée en dernier
- la fiche de départ du lycée
- la décision de promotion de la classe de 5^e
- l'avis d'orientation de la classe de 5^e
- un certificat de résidence (auprès de la commune ou via MyGuichet)

Veillez remettre le dossier complet au secrétariat des élèves le 16, 19 ou 20 juillet 2021

Lycée Bel-Val
100 avenue du Blues
L – 4368 Belvaux

Dans le cas d'une autorité parentale exclusive confiée par le tribunal à un seul des deux parents, il est primordial que vous nous informiez des décisions du juge en rapport avec l'autorité parentale en cas de divorce ou séparation.

Des données à caractère personnel, listées à l'article 3 paragraphes 2 et 3 de la loi modifiée du 18 mars 2013 relative au traitement des données à caractère personnel concernant les élèves, sont recueillies aux fins suivantes : organisation et fonctionnement de l'Ecole. Tout traitement ou toute communication de ces données à caractère personnel concernant les élèves, à des fins d'analyse et de recherche de planification et d'évaluation de la qualité de l'enseignement, ne pourra se faire que moyennant des données dépersonnalisées, ne permettant pas l'identification des personnes auxquelles elles s'appliquent, et ce conformément à l'article 8 alinéa 1^{er}. Les destinataires de ces données ne peuvent être que les autorités ou entités définies dans l'article 6 de la loi susmentionnée.

En vertu du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'obtenir, dans les meilleurs délais, l'effacement de vos données lorsque les données ne sont plus nécessaires au regard des finalités du traitement énoncées ci-avant ou lorsque ces données ont fait l'objet d'un traitement illicite. Si l'élève est mineur, ces droits sont exercés par son représentant légal. Dans ces cas, il y a lieu de s'adresser au Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Le ministre, ayant l'Education nationale dans ses attributions, a la qualité de responsable du traitement. Le refus de fournir ces données obligatoires est passible d'une amende de 25 à 250 Euros en vertu de l'article 9 de cette même loi.